

## Les associations du collectif : Qualité des Eaux de Baignade du Littoral Royannais

- |   |  |
|---|--|
| ✓ <b>Demain les Mathes</b>                                  | ✓ <b>Estuaire pour tous</b>                        |
| ✓ <b>Les Amis de Saint Georges</b>                          | ✓ <b>Les Amis de Saint Palais</b>                  |
| ✓ <b>Les Amis du Parc Royan et Saint Georges de Didonne</b> | ✓ <b>Pays Royannais Environnement</b>              |
| ✓ <b>Saint Palais Environnement</b>                         | ✓ <b>Royan Vaux Environnement</b>                  |
|   | ✓ <b>Les Résidents Secondaires de Saint Palais</b> |

Compte-rendu de la réunion du 26 octobre 2021 à la Maison des Associations de Royan, entre le Conseil des Maires des stations balnéaires du Littoral Royannais et les associations du collectif Qualité des Eaux de Baignade du Littoral Royannais.  
Réunion présidée par M. Patrick Marengo, Maire de Royan.

## Dégradation de la Qualité des Eaux de Baignade du Littoral Royannais

*ATTENTION : Ce compte-rendu a été rédigé, à partir de notes prises par les représentants des associations. Il est susceptible de comporter des erreurs ou des omissions.*

Participants :

Les Maires et les Conseillers du Conseil des stations balnéaires du Littoral Royannais :

- Royan : MM. Marengo, Simonnet, Duressay, Leparvar, Fradin, Thomas et Mme Bouet
- Saint Georges de Didonne : MM. Richaud, Lepareur
- Saint-Palais sur Mer : M. Baudin et Mme Dessauvre
- La Tremblade : Mme Costa Amigo
- Vaux sur Mer : M. Libelli

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), et la Compagnie des Eaux de Royan Assainissement (CERA) **n'étaient pas représentées.**

Les représentants des associations de protection de l'environnement du Littoral Royannais :

- Demain Les Mathes : Mme Bonnemaïson
- Estuaire pour Tous : Mme Huberson
- Les Amis de Saint-Georges : M. Bigand
- Les Amis de Saint-Palais : MM. Géniteau et Rasteau
- Les Amis du Parc Royan et Saint-Georges : M. Baldacchino
- Pays Royannais Environnement : MM. Bunel et Chambelland
- Royan-Vaux Environnement : Mme Brossard
- Saint-Palais Environnement : M. Depaepe et Mme Rodier-Rouget
- Les Résidents Secondaires de Saint-Palais : Mme Renard-Darson

La réunion a débuté à 15h et s'est terminée à 17h.

- - - - -

Pour animer la réunion, M. Depaepe (SPE) propose de prendre connaissance du diaporama (ci-joint).

### 1) Réduction constante du nombre de plages classées excellentes par l'ARS depuis 2017.

- 2017 : 14 sur les 15 plages de l'Estuaire étaient classées Excellentes,
- 2020 : il ne reste plus que 3 plages sur 16 classées Excellentes (Platin, Le Chay et Nauzan),
- 2021 : par suite de l'incident du 2 août, seules 2 plages sur 16 devraient rester classées Excellentes :
  - ✓ la plage de Nauzan devrait être déclassée, par suite des mauvais résultats
  - ✓ la plage du Chay n'ayant pas été contrôlée, ne sera pas déclassée,
  - ✓ la plage du Platin ayant été contrôlée avant l'incident, ne sera pas déclassée.

M. Lepareur (Saint Georges) et M. Bigand (ASG) font observer que la qualité des eaux de baignade ne se dégrade pas depuis la pollution aux entérocoques de 2018 et qu'il y a une forte probabilité pour qu'une majorité de plages retrouvent une qualité excellente fin 2022 et donc le pavillon bleu pour 2023, compte tenu du mode de calcul sur 4 ans glissants.

**2) Constat des Associations :** En l'absence d'identification et de surveillance des sources de pollution, la gestion des Eaux de Baignade n'est toujours pas maîtrisée et la protection sanitaire du public n'est pas assurée.

#### Les associations demandent :

- à être associées à la mise à jour des profils de vulnérabilité des plages du littoral Royannais, confiée au cabinet UNIMA.
- à ce que la gestion des eaux de baignade et des systèmes d'assainissement soient mutualisés et supervisés par un responsable unique pour l'ensemble du Littoral Royannais.

M. Marengo fait observer, qu'avec le Conseil des stations balnéaires, un effort de coopération entre les stations balnéaires a été engagé.

### 3) Fermetures préventives.

#### Les associations demandent :

- que les fermetures préventives fassent l'objet de prélèvements pendant toute la durée de la fermeture (matin, midi, soir) à la fois sur les zones de baignade, sur les réseaux d'eau pluviale et à la sortie des exutoires.  
Les résultats devront être croisés avec les données du système d'assainissement, la pluviométrie et les conditions courantologique (impact des marées dans la dispersion de la pollution).  
Ceci afin de constituer une base de connaissances pour comprendre l'impact des épisodes pluvieux sur la qualité des eaux de baignade de chaque plage, pour identifier les sources de pollution afin de les supprimer et réduire au minimum la fréquence et la durée des fermetures préventives.

M. Libelli (Vaux) remarque que la règle actuelle qui est de fermer systématiquement les plages lorsqu'il y a une alerte pluviométrique n'est pas satisfaisante. En effet, le 2 août 2021, l'ARS a effectué un contrôle qui s'est révélé catastrophique, alors qu'il n'y a eu aucune alerte pluviométrique ?

M. Depaepe (SPE) précise que ce jour-là, la STEP de St Palais a effectué un rejet non autorisé à marée montante : 12h37 (**PM-0,5h**), sans que les Maires des stations balnéaires en soient alertés (article 8 de l'autorisation du système d'assainissement Saint-Palais – Les Mathes).

Il est à noter que ces rejets non-autorisés ont perduré, les 4 jours suivants.

Seules les plages situées entre le Platin et Foncillon ont été impactées (petit coefficient de marée).

Il rappelle que pour limiter l'impact sur les eaux de baignade du Littoral Royannais, les rejets doivent être effectués à marée descendante (de **PM+1,5h à PM+5,5h**).

Il regrette que la préfecture ait étendu l'autorisation de PM+0,5h à PM+1,5h, avec pour conséquence un risque permanent de dégradation des eaux de baignade des plages en amont du Puits de l'Auture (Platin, Bureau, Nauzan,...) (voir incident du 30 juillet 2019).

Les associations demandent :

- **d'optimiser les rejets au Puits de l'Auture** en fonction de l'activité de la STEP de Saint-Palais :
  - Lorsque la STEP de Saint-Palais n'est pas saturée, revenir à des rejets entre PM+1,5h et PM+5,5h.
  - Lorsque la STEP de Saint-Palais est saturée, et que les rejets se font avant PM+1h et après PM+5,5h, alerter les Maires des stations balnéaires, conformément à l'article 8 de l'arrêté d'autorisation préfectorale, afin qu'ils puissent assurer la protection sanitaire du public et éviter le déclassement de leurs plages par l'ARS.

**4) Prélèvements sur les rejets au Puits de l'Auture.**

Initialement, les rejets étaient analysés 2 fois par semaine, la nuit, à marée descendante. Par suite de la demande de Mr Magrenon (Saint-Palais), un prélèvement est réalisé quotidiennement, dans les mêmes conditions.

Les associations demandent :

- que **les prélèvements bactériologiques soient réalisés à bon escient**, et donc sur tous les rejets effectués pendant les heures de baignade entre 8h et 20h, à marée montante (avant PM+1h et après PM+5,5h).
- qu'**une étude courantologique** soit réalisée (avant PM+1h et après PM+5,5h) pour évaluer l'impact des rejets non-autorisés sur les plages du littoral Royannais.

**6) Manque de transparence de la CARA**

Les associations demandent :

- Conformément à la loi sur la communication de documents ou d'informations relatifs à l'environnement, **que la CARA respecte le délai réglementaire d'1 mois** pour communiquer les informations demandées, afin d'éviter aux associations de recourir à la CADA et de perdre du temps.

**7) Impact des Eaux Claires Parasites (ECP) sur les eaux de baignade.**

- Le réseau d'assainissement des eaux usées qui alimente la STEP de St Palais (71% des eaux usées de la CARA), est ancien (45 ans), trop long et de plus en plus perméable (eaux de tranchées, eaux de nappes).
- Les non-conformités de raccordement des campings, des villages de vacances et des particuliers, sont nombreuses et ne sont toujours pas sanctionnées

**La structure du réseau d'assainissement et ses performances ne sont plus adaptées aux exigences de qualité des eaux de baignade des stations balnéaires.**

L'eau douce est devenue une ressource rare. Sa réutilisation est promue par les pouvoirs publics (en particulier européens). Il convient donc de réfléchir à des solutions de traitement au plus près des territoires agricoles, et de supprimer les rejets en mer.

M. Rasteau (ASP) : " Le travail de Mr. Depaepe a démontré que la station arrivait à saturation et que des rejets pouvaient se faire directement sans traitement. Cette démonstration prouve que la STEP de St Palais est obsolète et qu'il est nécessaire de créer des petites stations dans l'arrière-pays, ce que nous demandons depuis des années et de **cesser les rejets en mer comme cela nous avait été promis pour 2012**".

Les associations demandent :

- La révision du Schéma Directeur d'Assainissement (2018-2030), afin de soulager la STEP de Saint-Palais en créant de nouvelles stations de proximité, adaptées aux exigences des communes agricoles et ostréicoles.

- = - = - = -

M. Marengo remercie les associations pour leur rôle de lanceur d'alerte. Il appartient maintenant aux élus de prendre leurs responsabilités.

Il conclut sur l'intérêt d'avoir eu cet échange, et précise que **les Maires du Conseil inviteront la CERA et la CARA**, lors de la prochaine réunion qu'ils organiseront avec le Collectif QEB du Littoral Royannais.